

Plombières, Nérès, Bigorre, Saint-Sauveur, Moligt, etc., sont dans ce cas.

1° *Ussat* paraît avoir, à ce point de vue, une spécialité d'action particulière, et les gens dont le système nerveux est surexcité par les veilles, le travail, les excès, les agitations, se trouvent bien de l'action sédative de ses eaux.

2° Celles de *Plombières* sont dans le même cas, et les névropathiques en éprouvent souvent un soulagement notable, que ne saurait expliquer le peu de minéralisation de ses eaux.

3° *Nérès* paraît convenir surtout quand l'éréthisme nerveux prend la forme hyperesthésique dans les névroses douloureuses, les névralgies. On peut, il est vrai, se demander si les eaux de *Nérès* n'agissent pas, dans beaucoup de cas, par la propriété qu'elles ont de combattre les manifestations nerveuses du rhumatisme.

4° L'action sédative des eaux de *Saint-Sauveur* les rend précieuses pour calmer les troubles nerveux dont les affections utérines sont le point de départ, en même temps que leur sulfuration remédie à certains éléments de ces affections (engorgement, leucorrhée).

5° *Bigorre* offre dans quelques-unes de ses sources, celles du *Foulon* et du *Salut* notamment, des propriétés antispasmodiques dont l'utilité est invoquée journellement dans les maladies nerveuses.

6° *Moligt* se rapproche de *Saint-Sauveur*, au point de vue de ses applications, par ses propriétés sédatives, qui s'appliquent utilement aux malades atteints de névropathie à fonds d'herpétisme, de rhumatisme, et aux femmes dont l'hystérie se lie à une maladie utérine.

§ 10. — Régime antispasmodique

Le régime antispasmodique embrasse l'ensemble des conditions dans lesquelles il convient de se placer pour permettre à l'action des antispasmodiques médicamenteux de se développer avec autant de sûreté que possible.

Les bains simples, les pratiques de l'hydrothérapie, le régime alimentaire, la direction à donner à l'activité physique et intellectuelle, sont les éléments de ce régime, en donnant à ce mot son acceptation la plus générale.

100 gram. de goudron de houille. On laisse évaporer et le malade respire dans cette atmosphère.

1° *Bains comme agents antispasmodiques.* — Les bains exercent sur l'économie, quand ils sont tièdes (c'est-à-dire à une température de 30 à 33°) et quand on en prolonge la durée, une action antispasmodique remarquable, et l'on sait tout le parti qu'on en tire quand il faut combattre un état d'éréthisme nerveux permanent ou accidentel, avec mobilité vaporeuse, insomnie. Les hommes soumis à une vie intellectuelle un peu surexcitée s'en accommodent très-bien, et l'on sait que Napoléon trouvait dans l'emploi quotidien de ce moyen une ressource précieuse pour faire face à l'effroyable activité qui l'entraînait. Pomme, se fondant, il est vrai, sur une pathogénie fantaisiste des maladies nerveuses, dues suivant lui à un état de contraction et de raccourcissement des nerfs, leur opposait l'usage prolongé des bains tièdes. Comment agissent ces bains contre l'éréthisme nerveux ? Est-ce en éteignant toute sensation périphérique par la mollesse du contact et l'indifférence de la température et en préservant, par suite, les centres nerveux de ces mille excitations que la sensibilité cutanée, mise en jeu, leur transmet ? Est-ce en plongeant le corps dans un milieu doué d'une conductibilité considérable et, par suite, en produisant une sorte de saignée électrique ? Cela ne choque en rien la vraisemblance et pour le dire en passant, la thérapeutique n'a pas su jusqu'ici tirer parti de cette accumulation ou de cette soustraction d'électricité comme moyen d'hypersthénie ou de sédation nerveuses. Il y a là un sujet intéressant de recherches.

X. *Hydrothérapie comme moyen antispasmodique.* — On ne saurait contester l'importance des procédés hydrothérapiques comme moyens de sédation nerveuse. On disait jadis : « *Quod nihil sanat, ignis sanat* » ; on peut, avec plus de vérité encore, dire à propos des maladies nerveuses : « *Quod nihil sanat, frigus sanat.* » Les établissements d'hydrothérapie regorgent d'hystériques, de gens en état de nervosisme chronique et qui viennent demander la guérison à ce moyen puissant. « La médication hydrothérapique sédative, a dit Fleury, est surtout destinée à combattre l'hyperesthésie, l'excitation nerveuse, les douleurs, les phénomènes en excès de la sensibilité et de la motricité, et, dans ce domaine, elle l'emporte souvent de beaucoup en efficacité sur tous les sédatifs, calmants, antispasmodiques, etc., etc. Elle rend des services immenses dans le traitement des névralgies, des névroses, de l'hystérie, de l'épilepsie, du délire nerveux, de certaines convulsions et contractures, des affections spasmodiques : toux, hoquet, vomissements ; de certaines dyspnées et palpita-

tions. » (Fleury, *op. cit.*, p. 271.) On ne peut que souscrire à ces propositions.

3° *Régime alimentaire.* — Deux exigences dominent le régime des névropathiques: ne pas leur permettre d'aliments ni de boissons qui aient des propriétés stimulantes et qui tendent leur système nerveux; réparer une plasticité presque toujours amoindrie et enlever ainsi aux troubles de l'innervation une occasion de durée. Jadis cette dernière indication était singulièrement méconnue et l'on soumettait les névropathiques à un régime exténuant, qui perpétuait leur état. L'hygiène alimentaire, affranchie du joug que le broussaisisme a fait jadis peser sur elle, penche aujourd'hui vers un excès opposé. (Voir mon *Hygiène alimentaire des malades, etc.*; 2^e édit.; Paris, 1867, p. 492.) En ce qui concerne le choix des aliments, on peut certainement reconnaître, avec Tissot (Tissot, *Traité des nerfs et de leurs maladies*; Paris, 1779, t. II, 1^{re} part., p. 39), que les maladies nerveuses n'excluent d'une manière absolue aucun aliment, sous la double réserve posée plus haut, et qu'une large part doit être faite ici aux goûts, aux désirs et aux idiosyncrasies des malades; mais cependant on peut dire que la digestibilité facile et le caractère analeptique sont deux conditions à interroger dans ce choix. Le médecin qui sait bien manier les apéritifs (voyez page 53), et qui dirige convenablement les fonctions digestives de ses malades, met de leur côté les chances les plus favorables pour la solution des désordres nerveux qui les tourmentent.

4° *Activité physique et intellectuelle.* — On peut appliquer à l'exercice ce qu'Hippocrate a dit du sommeil et de la veille, au point de la sémiotique, il est vrai, bien plutôt qu'au point de vue de l'hygiène: « *Somnus, vigilia, utraque modum excedentia, malum.* » (Hippocrat. *Aphorism.*, aph. II, 3.) Un exercice modéré calme le système nerveux; un exercice exagéré l'excite, en même temps qu'il impose à la nutrition une dépense intempestive. L'état du sommeil est l'indice que la mesure a été gardée ou dépassée. Il en est de même de l'activité intellectuelle, qui doit être contenue dans cette limite où elle constitue une distraction et n'est pas une dépense. Quant à la vie morale et passionnelle, dont la direction importe tant au traitement des maladies nerveuses, toutes règles s'y rapportant seraient ici hors de propos. Qu'il me suffise de faire remarquer que la campagne est le milieu qui convient particulièrement aux névropathiques et qu'ils trouvent dans le changement d'air, dans les voyages, une « *manière mobile d'exister* » qui est pour eux la source d'un entraînement mi-partie physique et moral favorable à la solution

de l'éréthisme nerveux sous toutes ses formes. J'ai exposé ailleurs le parti que l'on pouvait tirer de cette ressource si puissante. (Voy. *Mémoire sur l'influence curative du changement d'air et des voyages*, in *Gazette hebd. de médecine*, 1859, t. VI, p. 36, 67, 100 et 116).

CHAPITRE III

Dépresseurs de l'éréthisme cérébral

L'éréthisme cérébral naît et s'entretient dans toutes les conditions où le cerveau subit, par les passions ou par l'exercice intellectuel exagéré, un entraînement préjudiciable au maintien de la santé. De l'amaigrissement, une surexcitation nerveuse habituelle et une insomnie plus ou moins opiniâtre, constituent les caractères de l'éréthisme cérébral.

L'insomnie en est l'accompagnement ordinaire; mais, d'effet qu'elle était dans le principe, elle devient cause à son tour et entretient l'exaltation nerveuse, sous l'influence de laquelle elle s'est produite. Il y a donc un immense intérêt pratique à combattre ce symptôme importun et qui peut, par sa persistance, causer à la nutrition un dommage quelquefois très-grave. Nous ne parlons ici, bien entendu, que de l'insomnie nerveuse et non pas de celle qui est entretenue par la persistance de la douleur, la répétition d'actes morbides variés, la cachexie syphilitique, etc. Les *hypnotiques directs* sont les seuls moyens à opposer à la première.

Nous ne sommes malheureusement pas riches en *hypnotiques directs*, c'est-à-dire en médicaments qui provoquent le sommeil par une action propre, élective: l'opium et ses alcaloïdes (morphine, codéine, narcéine, papavérine, cryptopine, etc.), le lactucarium, le chloroforme et le chloral, les bromures, sont à peu près les seuls agents véritablement somnifères.

ARTICLE I^{er}. — MÉDICAMENTS SOMNIFÈRES

§ 1. — Papavéracées et leurs principes

I. *Opium.* — L'opium est somnifère, sans doute, mais il ne l'est pas pour tout le monde, et le nombre des gens qu'il tient éveillés est peut-être aussi considérable que celui des personnes qu'il fait dormir. C'est, à ce point de vue, le plus idiosyncrasique des